

Interview avec Markus Hoppler, directeur de Hoppler SA à Urdorf

L'essentiel au sujet de la révision de citernes

Ces 2 dernières années, des modifications légales profondes ont été opérées aux niveaux fédéral et cantonal, tant pour la protection des eaux que pour l'entreposage des huiles minérales. La protection des eaux exige du spécialiste dans le domaine du chauffage au mazout, comme des autorités compétentes, la plus grande attention.

Quelles raisons peuvent motiver l'exécution d'une révision de citerne?

La Loi fédérale pour la protection des eaux exige, selon l'article 22, alinéa 1 et 2*, que les installations de citernes empêchent les pertes de liquide et que les fuites de liquides soient facilement repérables et confinées. Cela signifie que l'installation de citerne doit être contrôlée régulièrement et exploitée de manière irréprochable. Lorsque cela n'est plus garanti, suite au vieillissement (corrosion), en raison de dysfonctionnements ou d'autres défauts, une révision de l'installation s'impose. Les citernes simple paroi enterrées doivent être munies d'une double paroi et d'un système de contrôle antifuites d'ici le 31 décembre 2014 au plus tard. Dans le sens d'une préservation de l'investissement sur le long terme pour l'installation de citerne et de la responsabilité qui nous incombe, la révision de l'installation existante est recommandable dans la plupart des cas.

Combien de temps faut-il pour réviser une citerne?

Selon l'installation et sa dimension, une révision de citerne dure env. 1 à 2 semaines. Pour une villa individuelle, il faut compter à peu près 5 journées de travail. La révision peut s'effectuer en toute saison, un chauffage provisoire étant installé durant les travaux.

Quels sont les types d'assainissement de citernes?

Essentiellement on distingue entre le revêtement épais de 4 mm, le revêtement de faible épaisseur, ainsi que les systèmes de citerne dans la citerne. Le revêtement épais de 4 mm

CHAUFFER AU MAZOUT

Editeur et rédaction
Centre Information Mazout
Spitalgasse 5
8001 Zürich
Téléphone 044 218 50 16
Fax 044 218 50 11
www.mazout.ch
info@petrole.ch

consiste en un enrobage intérieur renforcé de fibres de verre d'une épaisseur moyenne de 4-5 mm. Elle offre une valorisation de longue durée pour l'installation de la citerne, pour des dizaines d'années. Le revêtement de faible épaisseur, par contre, est de 0,7 - 1 mm. L'assainissement par une citerne dans la citerne prévoit l'introduction d'une cuve autoportante en matière synthétique renforcée de fibres de verre. Cela équivaut à une installation neuve.

Comment peut-on assainir une citerne simple paroi enterrée?

Dès le 1er janvier 2015, la loi exige une double paroi pour les citernes enterrées. Si aucune perforation de la citerne n'est constatée lors de son nettoyage intérieur, on peut installer un film plastique résistant aux huiles ou un revêtement intérieur renforcé de fibres de verre, par exemple un revêtement épais de 4 mm. Vient s'ajouter un système de contrôle antifuites qui surveille l'installation en permanence.

Le local à citerne, doit-il également être assaini?

Uniquement si les murs et le sol ne peuvent pas retenir avec certitude une éventuelle fuite de liquide. Pour l'évaluation il faut impérativement s'adresser à un spécialiste. S'il y a lieu d'assainir le local à citerne, on peut appliquer un surfacage en époxyde ou poser un film plastique résistant aux huiles d'une épaisseur de 1,5 mm.

A qui incombe la responsabilité de l'entretien et du contrôle de l'installation de citernes?

Depuis le 1er janvier 2007, chaque propriétaire d'une installation est plus fortement responsabilisé. Ainsi, tout propriétaire d'installation soumise à déclaration est lui-même responsable pour la régularité des contrôles et la maintenance de l'installation. En cas d'oubli, il est envisageable qu'une assurance diminue ses prestations en cas de dégâts.

A quels intervalles faut-il effectuer les contrôles de citernes?

Nous recommandons un contrôle tous les 10 ans. Pour une citerne simple paroi enterrée, le contrôle devrait avoir lieu tous les 5 ans. Le contrôle de citerne contribue au maintien de sa valeur d'investissement et à la sécurité de fonctionnement de l'installation. Des dépôts limoneux et de particules peuvent provoquer le dysfonctionnement et l'arrêt du chauffage. En plus, une installation correctement entretenue contribue à une combustion propre. Il est donc recommandé de procéder

périodiquement à un nettoyage intérieur par une entreprise spécialisée.

* Loi sur la protection des eaux, (LEaux), article. 22

1 Les détenteurs d'installations contenant des liquides de nature à polluer les eaux doivent veiller à l'installation, au contrôle périodique, à l'exploitation et à l'entretien corrects des constructions et des appareils nécessaires à la protection des eaux. Les installations d'entreposage soumises à autorisation (art. 19, al. 2) doivent être contrôlées tous les 10 ans au moins; selon le danger qu'elles représentent pour les eaux, le Conseil fédéral fixe des intervalles de contrôle pour d'autres installations. 2 Dans les installations d'entreposage et sur les places de transvasement, la prévention, la détection facile et la rétention des fuites doivent être garanties.



Légende: Markus Hoppler, directeur de Hoppler SA